

A Paris, la moitié de l'espace public est réservée à l'automobile

La moitié des 2 800 hectares de voies publiques de la capitale est occupée soit par la circulation automobile soit par les parkings publics.

LE MONDE | 30.11.2016 à 12h35 • Mis à jour le 30.11.2016 à 15h28 | Par Pierre Breteau (/journaliste/pierre-breteau)



Une cycliste et une automobile sur le pont de la Concorde à Paris, en juin 2015. LUDOVIC MARIN / AFP

Paris est une toute petite capitale, tout juste 10 539 hectares, soit près de 9 fois moins que Berlin, 12 fois moins que Rome ou 14 fois moins que Londres. C'est une ville qui manque de place, et dont la majorité de l'espace est – logiquement – utilisée par le bâti ou les quelques espaces verts, ce qui laisse 2 800 hectares à la voirie, [selon nos calculs](#) (#huit-anchor-une-repartition-heri) .

Sur ces 2 800 hectares, les trottoirs et les voies piétonnes occupent environ 1 200 ha (dont 40 ha de rues strictement piétonnes) ; estimons que c'est l'espace réservé aux piétons. Le reste – « l'espace circulé », soit 1 600 ha – est donc partagé entre chaussée, parkings, voies de bus, voies cyclables, etc.

1 419 HECTARES
POUR LES
DÉPLACEMENTS
MOTORISÉS

Une fois retirés le réseau cyclable (85 ha), les couloirs de bus (75 ha), les parkings pour vélos et Vélib'(7 ha) ou les voies privées (14 ha), l'opération nous révèle le chiffre de 1 419 ha réservés aux déplacements motorisés – un peu plus de la moitié. Chiffre auquel il convient de soustraire les 198 ha occupés par les parkings publics installés sur la chaussée (soit 7 % des 2 800 ha pour 142 900 places de stationnement « mixte », celui qui se trouve le long des trottoirs ou sur les places parisiennes), ce décompte n'inclut évidemment pas les 650 000 autres places du parc privé – en sous-sol ou chez les particuliers.

50 % de l'espace pour 13 % des déplacements

Le chiffre de la moitié de l'espace public dévolue aux transports motorisés ne déplaît pas à l'association 40 Millions d'automobilistes. Son délégué général, Pierre Chasseray, le juge même « terriblement positif pour nous ». « Je m'attendais plutôt à 70 % ou 75 %, reconnaît-il. Le rééquilibrage nécessaire que la Mairie de Paris nous serine est faux. »

Pourtant, si la moitié environ de l'espace public est occupée par la voirie et les parkings, les

déplacements motorisés particuliers (deux, trois ou quatre-roues) ne représentent que **13 % des déplacements des Parisiens** (<http://api-site.paris.fr/images/77965#page=5>) . Par ailleurs, l'espace circulé général est aussi utilisé par les bus quand ils n'ont pas de voie spécifique – dans une proportion qu'il n'a pas été possible de calculer .

A titre de comparaison, le réseau cyclable et ses 85 ha sur la voirie (et 21 ha sur les trottoirs) représentent 3,8 % de la superficie de l'espace public pour 3 % des déplacements. La Mairie de Paris, par la voix de son adjoint chargé des transports, Christophe Najdovski, évoque une « *disproportion très forte au regard de ce que représentent les déplacements motorisés* ». L'élu précise que la ville compte poursuivre la politique de rééquilibrage, notamment les « *zones quasi autoroutières* » des 12^e et 16^e arrondissements.

Une répartition héritée de l'histoire

Des années 1950 au milieu des années 1990, la ville a mené plus volontiers une politique pour davantage d'automobiles dans Paris : élargissement des voies, réduction des trottoirs, création d'autoroutes urbaines. On observe une inflexion à partir de 1996, l'ex-maire de Paris Jean Tiberi présentant « *dix mesures concrètes permettant de parvenir à un espace public mieux partagé* », parmi lesquelles la création de 130 km de voies cyclables prises sur la voirie et les trottoirs. Aujourd'hui, la capitale émerge à 736 km, soit environ 106 hectares en tout.

La Mairie veut désormais tenter de rééquilibrer la situation en « *réduisant à 30 %* » l'espace réservé à la circulation automobile . L'équipe municipale souhaite ainsi doubler la longueur des pistes cyclables ([/planete/article/2015/04/07/un-plan-pour-faire-de-paris-la-capitale-du-velo_4610845_3244.html](http://planete/article/2015/04/07/un-plan-pour-faire-de-paris-la-capitale-du-velo_4610845_3244.html)) d'ici aux municipales de 2020, ou encore réorganiser sept grandes places (<http://www.paris.fr/grandesplaces>) .

Mesurer Paris : comment nous avons travaillé

Pour mesurer l'espace occupé à Paris, nous avons commencé par aspirer les données de la ville sur chacune des 6 300 voies de la capitale (http://www.v2asp.paris.fr/commun/v2asp/v2/nomenclature_voies/Voieactu/index.nom.htm) . Pour un peu plus de 5 800 d'entre elles nous disposons d'une longueur et d'une largeur (d'un mur à l'autre de la rue, comme par exemple l'avenue des Gobelins dans le 13^e arrondissement (http://www.v2asp.paris.fr/commun/v2asp/v2/nomenclature_voies/Voieactu/4161.nom.htm) qui mesure 765 m de longueur sur 40 m de largeur, soit 30 600 m², 3,06 hectares si vous préférez).

Pour environ 500 d'entre elles, il a fallu mesurer à l'aide d'un logiciel d'un système d'information géographique (un SIG, ou GIS en anglais) pour définir la superficie, cette étape a surtout consisté à mesurer des places et des voies courtes et étroites.

Les sources publiques de nos mesures sont disponibles en ligne dans le tableur « Voies de Paris » (https://docs.google.com/spreadsheets/d/1Cc2zS2tTL_nRSH-VG_p21mkILz1GtNA3zEHMx7OcPn4/) .